

## **COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS**

---

**Réunion :** électronique du mercredi 7 mai 2025

---

**Présidente :** M DELPIERRE.

---

**Présents :** MM. FIDON – KADRI - MADIOT - PRETOT - RICCI.

---

### **DOSSIER 128 : reprise**

**VESOUL RC – FAVERNEY du 03/05/2025 en Départemental 2 groupe A (score : 1 – 3).**

Suite à la réception du courriel du club de Vesoul Racing en date du 4 mai 2025, confirmant la réserve d'avant match déposé par le club de Vesoul Racing *sur la qualification pour le motif suivant : « nombre de joueurs mutations hors période de l'équipe adverse alignés sur ce match, qui serait supérieur à 2. »*

Réserve confirmée, donc jugée recevable en la forme.

Droits non joints, à débiter sur le compte de Vesoul Racing

Après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre qui confirme le dépôt de la réserve d'avant match déposé par le club de Vesoul Racing, celle-ci n'apparaissant pas sur la FMI annexe suite à un incident technique,

Après vérification,

Il s'avère que les joueurs de l'équipe de Favorney étaient régulièrement qualifiés pour disputer cette rencontre, seuls 3 joueurs avec statut mutation période normale étaient alignés (sur 6 mutations autorisées dont 2 hors période) : MM Nolan BAILLY (2546791104), Tim JEANDEY (2546125587) et Kévin MENIERE (2543326535).

Par ce motif,

**La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain, score : VESOUL RC = 1 ; FAVERNEY = 3.**

Le Secrétaire de séance,  
**François FIDON**

La Présidente,  
**Claire DELPIERRE**

### **RAPPELS AUX CLUBS :**

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

*Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*